

## Visite du Palais de Justice de l'Île de la Cité : « des Rois à la justice moderne »

Mardi 17 février 2026 à 14h30

Situé au cœur de Paris, sur l'Île de la Cité, le Palais occupe plus de 4 hectares au sol et se développe dans les étages sur près de 200 000 m<sup>2</sup>. A l'intérieur, on y compte environ 24 kms de couloirs, 7 000 portes et plus de 3 150 fenêtres. L'histoire du Palais de Justice de Paris se confond souvent avec celle de la ville. Elle est aussi indissociable de l'histoire de la royauté, puisque le palais fut longtemps la demeure des souverains. Monarque de droit divin, le Roi concentre en sa personne le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif... mais aussi l'autorité judiciaire.

L'histoire du Palais jusqu'au X<sup>ème</sup> siècle nous échappe presque complètement. En effet, les rois Mérovingiens et Carolingiens et leur cour n'avaient pas de résidence fixe, mais ils ont pu résider parfois sur l'Île de la Cité...

La visite guidée du bâtiment comprend les galeries édifiées sous Louis XVI, le vestibule de la cour d'assises, chef d'œuvre de l'architecture Beaux-Arts, le plateau correctionnel, certaines salles d'audience.

Avec ses différents corps de bâtiments, sa **cour d'appel**, ses galeries et sa salle des pas perdus, ancienne grande salle du palais des rois et siège du **parlement de Paris**, ce lieu fut de tout temps l'épicentre de la Justice. Les ajouts du 19<sup>ème</sup> siècle : façade et vestibule de la **cour d'assises**, aile de la **cour de cassation** (non accessible au public) lui ont donné sa physionomie actuelle, et les **grands procès** (Ravaillac, Marie-Antoinette, Zola, le capitaine Dreyfus...), sa réputation. En fonction des disponibilités, il peut être proposé d'assister à une audience d'assises.

### Le centre du pouvoir judiciaire et financier depuis le Moyen-Age

Le centre du pouvoir judiciaire et financier a longtemps été rassemblé avec le centre du pouvoir royal : l'ensemble occupe alors le **palais de la Cité** à Paris. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, lorsque les rois de France quittent la Conciergerie pour l'hôtel Saint-Pol et le palais du Louvre, les institutions de la Justice s'y maintiennent jusqu'à la Révolution : elles sont constituées du **Parlement de Paris**, de la **Chambre des Comptes** et de la **Chancellerie**.

**Des reconstructions successives** : Le Palais de Justice a **souffert de plusieurs incendies** et a notamment subi les dommages de la Commune : Incendié en 1871, le palais est en partie reconstruit. La **Salle des Pas Perdus**, cœur de la vie du palais, est achevée en 1875. Avec ses deux vaisseaux, elle rappelle la **Grande Salle** qui existait du temps de Philippe Le Bel.

Durant la Révolution, le palais sert de **tribunal criminel et de prison**. La reine Marie-Antoinette mais aussi Danton et Robespierre y sont incarcérés.

**Les agrandissements du XIX<sup>ème</sup> siècle** : la **Cour de Cassation**, la **Cour d'appel** et le **tribunal civil** s'y installent. Le Palais est profondément transformé au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle par les architectes Joseph-Louis Duc et Honoré Daumet.

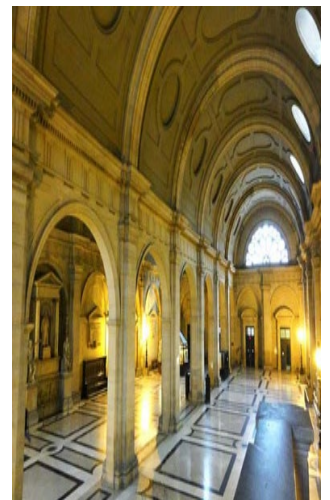
**Le Palais de Justice aujourd'hui** : le Palais de Justice regroupe la **Cour d'appel** et la **Cour de cassation**. Auparavant situé dans le Palais de Justice, le **Tribunal de Grand Instance** a déménagé dans l'immense bâtiment de la Porte de Clichy à Paris construit à côté de la ZAC Clichy-Batignolles.



La cour du Mai, entrée principale du Palais de la Cité



Hall de Harlay



la salle des Pas Perdus